

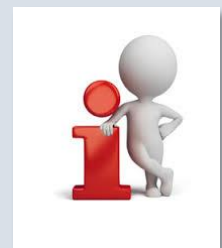


Association Agréée de Gestion Alès Cévennes (2AGAC)



Immeuble Le Liner
Voir plan d'accès (au verso)

- ✓ Artisans
- ✓ Commerçants
- ✓ Agriculteurs
- ✓ Prestataires de service
- ✓ Professions libérales
- ✓ Microentreprises



Adhérer
pour plus de
sécurité fiscale
et payer moins
d'impôts

L'Association Agréée de Gestion Alès Cévennes (2AGAC) est un organisme mixte de gestion, association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Elle offre à ses adhérents des avantages et des services dans plusieurs domaines.

2AGAC est titulaire de l'agrément qui lui a été délivré par la Direction Régionale des Impôts territorialement compétent le 30 juin 1981.

Cet agrément de l'administration fiscale est une garantie de sérieux quant à la qualité et la fiabilité des services proposés aux adhérents.



Immeuble Le Liner
BP 10315
1655, Chemin de Trespeaux
30106 ALES Cédex

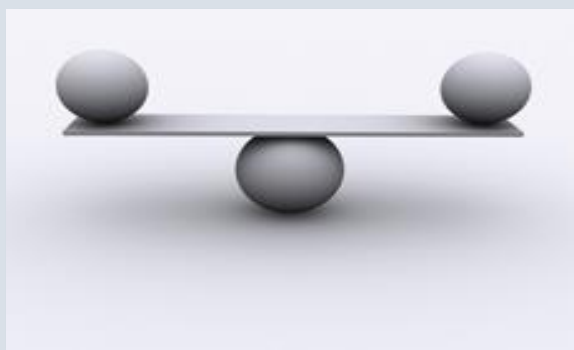
Tél. 04 66 52 14 24
Fax 04 66 52 02 34
Mail 2agac@2agac.fr
Site : www.cgacevennes.org

Pourquoi adhérer ?

✓ Pour payer moins d'impôts

(sous certaines conditions)

- Dispense de la majoration de 15% de votre bénéfice imposable
- Dispense de pénalités en cas de régularisation éventuelle, par les nouveaux adhérents, de leur situation fiscale
- Réduction d'impôt des 2/3 des dépenses exposées pour la tenue de comptabilité et d'adhésion dans la limite de 915 euros



✓ Pour une plus grande sécurité fiscale

2AGAC procède, en toute confidentialité et dans un but préventif, à l'examen des déclarations professionnelles de ses adhérents, autant sur le plan de la forme que sur celui de la concordance, cohérence et vraisemblance. Cela permet ainsi aux adhérents d'avoir une plus grande sécurité fiscale et évite donc de mauvaises surprises en cas de contrôle fiscal.

✓ Pour mieux gérer son entreprise

Chaque année, vous recevez des statistiques professionnelles, un dossier qui analyse l'évolution de votre entreprise par rapport aux années précédentes et qui prévient ou détecte des difficultés économiques et financières éventuelles.

✓ Pour se former et s'informer

2AGAC vous propose des formations liées à votre activité : gestion, fiscalité, droit social et commercial, informatique, etc. Pour votre information, il diffuse des revues d'actualités et met à votre disposition un site internet :

www.cgacevennes.org

Vous bénéficiez d'un espace sécurisé extranet qui réunit tous les documents que vous fournit l'association et vous permet de communiquer avec nos services et de consulter les informations mises à votre disposition (programme formation, statistiques, formulaires à télécharger, etc).

✓ Pour télétransmettre vos déclarations fiscales

Déclaration de résultat, liasse fiscale, TVA et documents annexes.



Pour se faire connaître, communiquer et échanger avec des professionnels (lors des formations par exemple) tout en bénéficiant de nombreux services à moindre coût.

Qui peut adhérer ?

✓ **Toute entreprise individuelle, tous membres des professions libérales et toute société de personnes** (ou groupements assimilés), soumise à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), des Bénéfices Agricoles (BA) ou des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ainsi que le contribuable qui dispose de revenus non professionnels ou ayant des revenus de source étrangère provenant d'un état membre de l'UE, selon un régime réel d'imposition.

✓ **Toute entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés** souhaitant bénéficier des services de 2AGAC sans, toutefois, bénéficier d'avantages fiscaux.

✓ **Micro entreprise**, 2AGAC est également à votre service : votre structure a un réel intérêt à adhérer en début d'exercice pour éviter d'être pénalisée si, en cours d'année, votre chiffre d'affaires ou vos recettes dépassent le plafond autorisé.
Pensez à adhérer par précaution !

A quel moment et comment adhérer ?

✓ **A tout moment.**

Cependant, pour bénéficier de l'ensemble des avantages fiscaux dès la première année, l'adhésion doit être enregistrée dans les cinq mois du début de l'exercice comptable ou du début de l'activité.

Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site : www.cgacevennes.org, rubrique "Téléchargements".



Bulletin d'adhésion
à télécharger
sur le site internet

www.cgacevennes.org

Quelles sont vos obligations ?

Dans tous les cas, vous vous engagez à :

- ✓ Produire tous les éléments permettant d'établir une comptabilité sincère,
- ✓ Nous faire parvenir les documents fiscaux complets, les copies des déclarations de TVA de l'exercice et tous documents indispensables pour remplir nos missions et ce, dans les délais prévus par nos statuts,

- ✓ Répondre à toutes demandes d'informations émises par 2AGAC,
- ✓ Accepter les règlements par chèques libellés à votre nom et/ou le paiement par carte bancaire et informer les clients de cette obligation (par affichage, sur tous documents émis),
- ✓ Autoriser 2AGAC à dématérialiser et à télétransmettre vos documents fiscaux.

L'adhésion à l'Association Agréée de Gestion implique le versement d'une cotisation dont le montant est déterminé annuellement.

Cette cotisation n'est ni fractionnable, ni remboursable.

Montant de la cotisation annuelle TTC

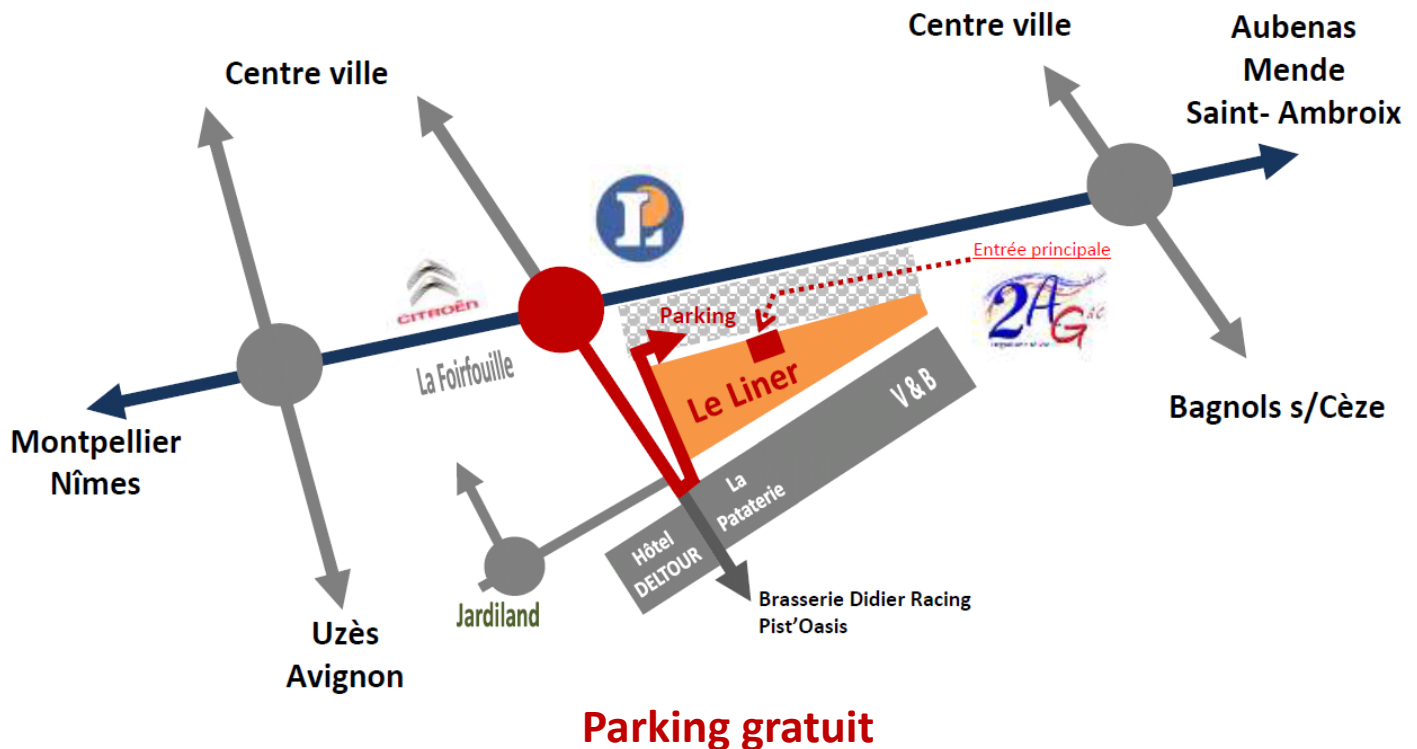
BIC/BA	248,00€
BNC individuel	199,00€
BNC Société	398,00€
Micro entreprise	100,00€

PLAN D'ACCES



Tél : 04 66 52 14 24

PARKING : Appuyer sur le bouton poussoir à gauche devant la barrière pour l'activer. Un code vous sera délivré pour sortir.



VOS CONTACTS

DIRECTRICE

Marie-Laure DIGNAT
04 66 52 17 27
mldignat@2agac.fr

ANALYSTE DE GESTION

Laure MAUZAC
04 66 52 17 26
lmauzac@2agac.fr

ACCUEIL - SECRETARIAT

Vanessa HABCHI
04 66 52 14 24
vhabchi@2agac.fr

2AGAC

ASSOCIATION AGREEE DE GESTION

ALES CEVENNES

Immeuble Le Liner
1655, Chemin de Trespeaux
30100 ALES Cédex

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de la loi du 27 décembre 1974
Décision d'agrément du 30 juin 1981 dûment renouvelé
Numéro d'identification 1.02.300
N° Siret : 323 779 330 00030 Code APE : 6920Z